



Déclaration F3SCT du 10 mars

Toutes les organisations syndicales de la fonction publique demandent le retrait de l'ordre du jour du texte organisant le passage de 100 à 90 % du maintien de la rémunération au titre du congé maladie ordinaire. Sans surprise, les 2 décrets relatifs aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie ont obtenu un vote défavorable des organisations syndicales ainsi que des employeurs territoriaux et hospitaliers, lors des Conseils communs de la Fonction publique des 11 février et 19 février derniers. Ce passage de 100% à 90% est une régression et une attaque en règle contre les droits à la sécurité et à la protection sociales des agents publics. Décision motivée soi-disant pour être alignés sur le privé mais on oublie de dire que dans le privé la grande majorité des salariés sont couverts par des prévoyances qui garantissent le maintien de salaire à 100% en cas de maladie.

Tout comme la retraite, c'est fragiliser la santé des agents. C'est pourquoi nous continuerons de revendiquer la suppression de tout jour de carence tant dans le public que dans le privé et le maintien le 100% du congé maladie ordinaire.

S'agissant de notre secteur, les conditions de travail pour les personnels continuent de se détériorer : réformes contre productives, inclusion sans moyens, effectifs dans les classes, charge de travail qui ne cesse de croître pour toutes les catégories, outils numériques auxquels les agents doivent s'adapter sans une formation solide pour les prendre en main. Sans compter des problèmes matériels et bâtimentaires qui viennent un peu plus noircir le tableau.

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre instance nous tenons à souligner ici les points positifs du travail engagé au sein de la FS. Le calendrier des visites a été tenu, des groupes de travail devraient voir le jour : bâti scolaire (dont amiante et radon, thermique et accessibilité), les AESH, la gestion des élèves aux comportements complexes.

En ce qui concerne le radon l'école Emile Zola à Montluçon, l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection a récemment rappelé à l'ordre la collectivité sur

la nécessité de procéder dans un délai rapide des travaux correctifs ainsi que l'affichage des bilans de mesurages devant chaque école au regard de taux de concentration anormalement élevés. Nous rappelons que le radon constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon. N'est pas de la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité des agents ? Un avis sera porté sur cette question

Le suivi des accidents de travail et maladies professionnelles n'est malheureusement pas encore à la hauteur des obligations réglementaires : information régulière sur les accidents du travail (typologie, métier, lieu, longueur de l'arrêt) qui est pourtant nécessaire pour déclencher des enquêtes et les préconisations qui s'en suivent mais aussi ajuster et mettre à jour les DUERP. D'ailleurs 2 enquêtes AT qui ont été portées à notre connaissance doivent être encore programmées.

Pour en revenir sur la question des DUERP, leur mise en place et/ou mise à jour revêt un caractère urgent, aussi les représentants des personnels soumettront au vote un avis pour pouvoir disposer d'un bilan de situation des DUERP dans les écoles et collèges. De plus, lors de la mise en place du DUERP et sa mise à jour, les directions d'école et d'établissements doivent pouvoir être aidées, à l'instar des PPMS, par un personnel dédié de la DSDEN, pour la rédaction initiale et la mise à jour des DUERP de leur établissement.

Déclaration orale rajoutée suite à l'assassinat d'une collègue AED :

Les représentants du personnel s'associent à la peine de toute la communauté éducative, des personnels de Nogent, des collègues et des proches de Mélanie Grapinet, assassinée le 10 juin 2025 dans l'exercice de ses missions, et à la peine des AED tout particulièrement.

Ils attirent l'attention des autorités sur le fait que ce drame souligne les besoins urgents en accompagnement humain, et en créations des postes nécessaires d'AED, de personnels d'enseignement et d'éducation, de personnels de santé, d'assistantes sociales et d'assistants sociaux, et de Psy-EN.

Suite aux déclarations politiques survenues quasi immédiatement, selon lesquelles la question serait de réprimer l' « ensauvagement de la jeunesse », ils rappellent que c'est de l'ensauvagement de la société, causée par la précarisation et les évolutions sociales régressives, que la jeunesse est la première victime, et que la vraie question est celle des besoins humains et sociaux.